



Agriculture  
Alimentation  
Pêche & Forêt

# Union des Syndicats Force Ouvrière

1

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,  
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

## INFORMATIONS sur la CCP des contractuels de Catégorie A - B - C statut unique

La représentation de FO était assurée par Florence HADAD titulaire assistée de Marc LEBASTARD expert.



### MOBILITES

SRAIC = sous réserve d'arbitrage inter-corps

Postes	Candidats	Avis CAP
<b>78401</b> Bureau du Cabinet  Adjoint au Chef de département des Textes, des Questions écrites et des Distinctions honorifiques  Catégorie A ou B	<b>QUEMERE Jean-Pierre</b>    <b>5 autres candidats</b>	<b>FAVORABLE SRAIC</b>
<b>79106 - susceptible</b> SG/SSP/SDSSR/Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles  Responsable de la Statistique Agricole Annuelle Catégorie A	<b>MOINE Monique</b>    <b>1 autre candidat</b>	<b>FAVORABLE SRAIC</b>
<b>82708</b> MEDDTL - SG/DAEI - chargé de mission convention alpine	<b>VEDELE Marc</b>	<b>AVIS MEDDTL</b>

## REDUCTION D'ANCIENNETE

### 3<sup>ème</sup> catégorie : 29 agents

6 agents sur 9 pourront bénéficier en 2011 d'un avancement selon la durée minimale.

La notation n'existant plus, le critère retenu a été d'attribuer cette bonification aux 5 agents du 4<sup>ème</sup> échelon plus 1 du 5<sup>ème</sup> échelon.

### 2<sup>ème</sup> catégorie : 22 agents

4 agents sur 4 pourront bénéficier en 2011 d'un avancement selon la durée minimale.

### 1<sup>ère</sup> catégorie : 7 agents

1 agent sur 1 pourra bénéficier en 2011 d'un avancement selon la durée minimale.

### Catégorie exceptionnelle : 65 agents

12 agents sur 12 pourront bénéficier en 2011 d'un avancement selon la durée minimale.

## PROMOTIONS

### PROMOTION de la CATEGORIE EXCEPTIONNELLE à la CATEGORIE FONCTIONNELLE

Il est rappelé que cette promotion s'effectue selon les 5 critères (bénéficiaire GIPA – poste d'encadrement – poste d'expert – mobilité – diplôme BAC + 5) définis par le groupe de travail.

55 promouvables pour 5 promotions

NOM - Prénom	AFFECTATION
VEDELE Marc	MEDDTL
NABUCET Frédéric	A.C décharge syndicale
TOUMIT Ghislaine	DGPAAT
ROLDES Jean-Louis	DDT Tarn et Garonne
CONSTANS Michèle	ENFA Toulouse

### PROMOTION de la 1<sup>ère</sup> CATEGORIE HORS CLASSE à la CATEGORIE EXCEPTIONNELLE

4 promouvables pour 2 promotions

NOM - Prénom	AFFECTATION
MONTASSIER M. Madeleine	DDT JURA
BONHOMME M. Jeanne	DDT MARNE

### PROMOTION de la 1<sup>ère</sup> CATEGORIE CLASSE NORMALE à la 1<sup>ère</sup> CATEGORIE HORS CLASSE

3 promouvables pour 1 promotion

NOM - Prénom	AFFECTATION
LE BLANC Jean	DDT PUY DE DOME

## PROMOTION de la 2<sup>ème</sup> CATEGORIE 2<sup>ème</sup> CLASSE à la 2<sup>ème</sup> CATEGORIE 1<sup>ère</sup> CLASSE

7 promouvables pour 4 promotions

NOM - Prénom	AFFECTATION
NICAR Délice	DAF MARTINIQUE
LEVY Françoise	DRIAAF ILE DE FRANCE
BOINA Mohamed	SG/SP Paris
BOUADLA Saliha	SG/SRH Paris

## PROMOTION de la 2<sup>ème</sup> CATEGORIE 3<sup>ème</sup> CLASSE à la 2<sup>ème</sup> CATEGORIE 2<sup>ème</sup> CLASSE

2 promouvables pour 1 promotion

NOM - Prénom	AFFECTATION
MONTAGNA Catherine	SG/SRH Paris

## PROMOTION de la 3<sup>ème</sup> CATEGORIE 2<sup>ème</sup> CLASSE à la 3<sup>ème</sup> CATEGORIE 1<sup>ère</sup> CLASSE

1 promouvable pour 1 promotion

NOM - Prénom	AFFECTATION
PERSIA Assunta	DDT VAUCLUSE

## QUESTIONS DIVERSES

a) Les représentants de FO font part des difficultés rencontrées, par les agents de statut unique, relatives aux modulations des primes.

La note de service du 8 septembre 2010 mentionne bien que les primes des agents de statut unique peuvent être modulées comme celles des titulaires.

Les montants moyen et maximum figurent dans l'annexe de cette note.

Il est constaté que peu d'agents figurent parmi les bénéficiaires compte-tenu de «l'interprétation» que peuvent faire certains directeurs ou chefs de bureau.

Il est donc demandé aux agents de se faire connaître auprès de leur IGAPS, sous couvert de leur hiérarchie.

b) Compte-tenu des difficultés de promotion en catégorie fonctionnelle, FO a également demandé une revalorisation des primes : l'alignement de la catégorie exceptionnelle sur la catégorie fonctionnelle pour l'ensemble des contractuels. Cette somme pourrait être financée sur le retour aux agents compte-tenu de la faiblesse des montants engagés.

Sur l'insistance de FO, l'administration a pris note.

FO ne manquera pas de vous tenir informé du résultat de cette proposition.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :*

Florence HADAD, DGPAAT Paris  
Marc LEBASTARD DDTM 35

☎ Tél. 01 49 55 83 27  
☎ Tél. 02 90 02 31 45

✉ florence.hadad@agriculture.gouv.fr  
✉ marc.lebastard@ille-et-vilaine.gouv.fr